

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
LILLE 6
COMMUNE
LOOS

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°2022_AG_045

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR MATTHIEU MONTIGNIES, 3^{ème} ADJOINT, du 15 au 31 août
2022**

Le Maire de Loos,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

VU l'arrêté municipal n°2022_AG_044 du 15 juillet 2022 donnant délégation de fonctions à Monsieur Christophe MAERTENS, 1^{er} adjoint chargé des **finances et des relations avec les agents municipaux,**

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration, et pour permettre d'assurer la continuité du service public, il convient de déléguer certaines fonctions exercées par le premier Adjoint, et la signature de certains actes et documents, dont notamment les bordereaux de mandats et de titres, sous sa surveillance et sa responsabilité,

CONSIDERANT les absences prévisionnelles concomitantes de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, et de Monsieur Christophe MAERTENS, 1^{er} Adjoint, du 15 au 31 août 2022 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité, sur cette période, de Madame Francine Matthieu MONTIGNIES, 3^{ème} adjoint, permettant d'assurer la continuité de l'administration municipale,

ARRETE

Article 1 : Matthieu MONTIGNIES, 3^{ème} adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature dans les domaines délégués à Monsieur Christophe MAERTENS par arrêté du 15 juillet 2022 susvisé, **pour la période du 15 au 31 août 2022 inclus,**

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis :

- au représentant de l'État
- au Comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressée

Article 3 : Dans un délai de 2 mois suivant sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire, ou, dans ce même délai, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille (5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 - 59014 Lille Cedex)

LOOS, le 15 juillet 2022
Le Maire,
Anne VOITURIEZ